



LES ECHECS DE VINCENNES

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1 : Organisation

Les Echecs de Vincennes organisent l'Open rapide FIDE de Vincennes 2025 au 98 rue de Fontenay 94300 Vincennes

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses disposant au moins d'une licence B ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2024-2025.

Le tournoi se déroule le dimanche 16 février 2025 en cadence rapide 9min +2s/coup en 7 rondes.

Les résultats sont comptabilisés (Homologation N° 66599) pour le classement FIDE rapide de mars 2025

Article 2 : Règles

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi. En particulier l'annexe A spécifique au jeu rapide, en se plaçant dans le cadre de l'article A.5, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Les appariements se font au système suisse. Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal. Ils sont accélérés suivant le système de Haley.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements et pour le classement est le elo Rapide Fide. En cas d'absence de celui-ci, l'arbitre utilisera dans l'ordre de priorité suivant :

① Le elo standard FIDE ② Le elo rapide FFE ③ La considération que le joueur est non classé.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs et joueuses qui auront fait contrôler la situation de leur prise de licence, réglé leurs droits d'inscription et pointé avant la 1ere ronde.

Le délai de forfait est fixé à 9 minutes, tout joueur qui arrivera à sa table après ce délai sera déclaré perdant, sauf si l'arbitre en décide autrement.

En cas d'erreur de résultats, l'arbitre suivra la règle C.04.2.D.8 du Système Suisse.

Article 3 : Horaires

Clôture des inscriptions : Le 16 février 2025 à 13h30 ou après atteinte du nombre maximal de 130 joueurs ou joueuses.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Pointage et vérification des licences : Le 16 février 2025 de 12h30 à 13h30

Ronde N°1 à 14h00

Remise des prix : Vers 17h30

En cas de nécessité, l'organisateur en accord avec l'arbitre, se réserve le droit de modifier les horaires.

Article 4 : Prix et inscriptions

Droits d'inscriptions : La liste officielle des prix sera disponible au plus tard lors de la ronde 4.

Les prix sont constitués de coupes et médailles uniquement, aucun prix en argent.

Ils seront attribués à la place et non cumulables.

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 5 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante :

Buchholz tronqué du plus faible adversaire, Buchholz et enfin la performance.

En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi

Article 6 : Conduite des joueurs

Un joueur ou une joueuse ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus éteints.

La perte de la partie sera déclarée pour toute personne qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou pour les joueurs et joueuses possédant sur eux un appareil électronique qui produira le moindre son.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'être en état d'ébriété sur les lieux du tournoi.

Un joueur absent sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié lors des rondes suivantes (sauf arguments recevables). Il fera de plus l'objet d'un signalement auprès de la direction juridique de la DNA.

Article 7 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage : Les participants et participantes acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants et participantes ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche : Les joueurs et joueuses soupçonnés de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 8 : Photos et prises de vues

Les échecs de Vincennes en tant qu'organisateur ainsi que les organismes de presse habilités sont autorisés à prendre des photos et vidéos sur les lieux du tournoi pour ses archives et la diffusion dans la presse locale.

Des photos et vidéos de l'événement, des joueurs et des joueuses notamment de la remise des prix pourront être diffusés sur le site internet et les réseaux sociaux liés au club.

La participation au tournoi et par conséquent l'acceptation du présent règlement permet de considérer l'accord de principe de chaque joueur et joueuse pour que son image dans le cadre du tournoi soit utilisée toutefois chacun et chacune peut indiquer son refus que des images individuelles soit diffusées et peut toujours faire appliquer à posteriori son droit au retrait des images diffusées.

Article 9 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Alexis GOBERT (Arbitre fédéral Open 1) assisté de Simon GOBERT (Arbitre Fédéral Club) et Philippe VAILLANT (Arbitre stagiaire)

Tous les joueurs et toutes les joueuses s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

L'Arbitre Principal

L'organisateur

Alexis GOBERT

Les Echecs de Vincennes